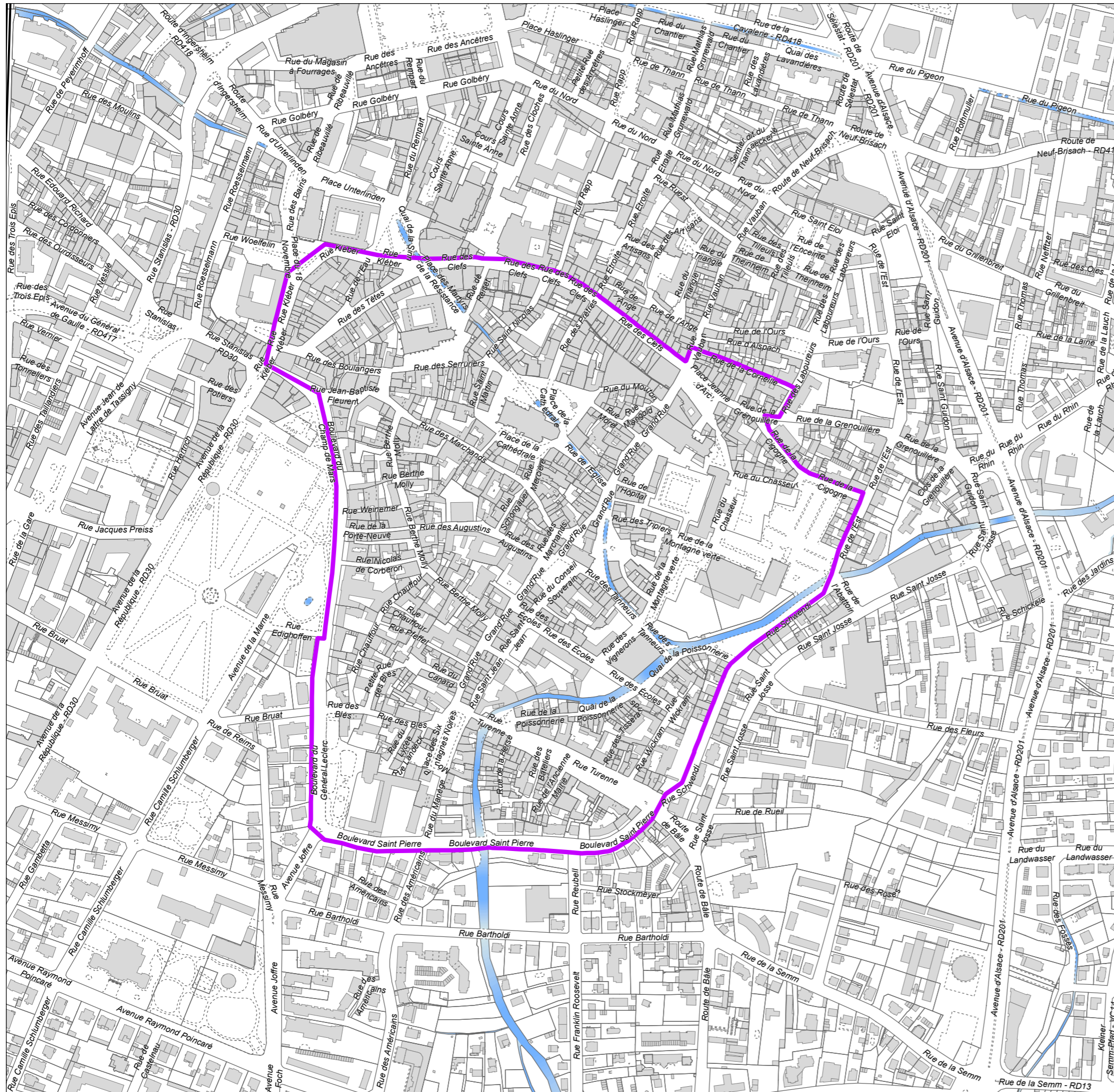


Plan Local d'Urbanisme

Plan F1 - Site Patrimonial Remarquable



Légende

 Site Patrimonial Remarquable, délimité en application des articles L313-1 et suivants

Ville de Colmar
Révision du POS en vue de sa transformation en PLU
PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
en date du 27 mars 2017

Pour le Maire, le 1er Adjoint Yves Hemedinger

